

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2015

AUTOMATICITÉ DU DÉCLENCHEMENT DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE PICS DE POLLUTION - (N° 3287)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD6

présenté par
M. de Rugy, rapporteur

ARTICLE 2

I. - À l'alinéa 7, substituer à l'abréviation :

« µg/m³ »,

les mots :

« microgrammes par mètre cube ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 8, 10, 11, 12, 13, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 25 à 29, 31, 32, 34 à 36, 38, 39, 40 (deux occurrences), 42, 44, 46, 47, 49 à 51, 55 et 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.